

(<sup>1</sup>)

( N° 201. )

# Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1891-1892.

---

Déclaration de revision de l'article 57 de la Constitution (<sup>1</sup>).

---

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Il y a lieu à la revision de l'article 57 de la Constitution.

Bruxelles, le 19 mai 1892.

*Les Secrétaires,*

C<sup>te</sup> DE RIBAUCOURT.

LOUIS HARDENPONT.

B<sup>on</sup> A. D'HUART.

C<sup>te</sup> CH. VAN DER BURCH.

*Le Président du Sénat,*

B<sup>on</sup> T'KINT DE ROODENBEKE.

---

(<sup>1</sup>) Déclaration, n° 103 }  
Rapport, n° 114 } du Sénat.